



**Assemblée
parlementaire
de la Francophonie**

Allocution de Monsieur Pierre Baillet, Secrétaire permanent de
l'Association internationale des Maires francophones (AIMF)

« Le citoyen face au numérique : accès, protection, usages »

Visioconférence : *Quelle action parlementaire francophone pour la
réglementation du numérique ?*

6 mai 2021

Seul le prononcé fait foi

Mesdames et Messieurs les députés et sénateurs,
Mesdames et messieurs qui nous écoutent Chers Amis,
Monsieur le Délégué aux affaires francophones,

Avec internet, le quotidien s'étend au-delà du réel car nous vivons avec lui dans le virtuel.

De fait, la citoyenneté devient numérique puisque nous toutes et tous, faisons partie d'une communauté en ligne. Et cette dimension interpelle les Maires dans leur gouvernance et leur manière d'animer la démocratie locale, comme elle doit interpeller les citoyens. Cela veut dire que, derrière notre écran, nous devons respecter les sentiments des autres, préserver notre vie privée, respecter le droit de propriété, le droit à l'image, le droit d'auteur. Des institutions existent, où se créent, sur le modèle de la CNIL (Commission nationale informatique et liberté), du CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel), du défenseur des droits, de l'Hadopi (Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet). A cet égard, en France ces 4 institutions ont créé un kit pédagogique en début d'année. Le kit du bon citoyen numérique. Mais vous avez abordé ces questions hier, notamment avec Monsieur Chawki Gaddés.

Mais, le numérique donne une autre dimension aux citoyens dans la société.

Tout d'abord, il renouvelle le rapport entre les pouvoirs publics et le citoyen qui est beaucoup plus impliqué dans l'élaboration des normes.

Ensuite, il en fait une cible, qui doit se protéger face aux fausses informations.

Le citoyen et le numérique est donc un citoyen consulté.

Le citoyen et le numérique est aussi un citoyen pris à témoin, informé et désinformé.

Le citoyen et le numérique est enfin, un citoyen usager des services publics avec la e-administration. Et là, le législateur doit être au rendez-vous pour coconstruire la loi avec les citoyens.

C'est ce que vous entreprenez et qui a été abordé hier notamment avec les questions que posent les géants du numérique.

Mais, pour ce qui nous concerne, la question qui s'impose concerne le numérique, les citoyens et la démocratie locale.

La France a connu ces grands moments de rendez-vous citoyen, notamment lors du grand débat national de 2019.

Je pense aussi à la loi relative à la lutte contre la manipulation de l'information.

Enfin, je pense au principe d'adaptabilité qui impose la dématérialisation des services publics, mais, et c'est essentiel, en veillant à ce que cette dématérialisation n'éloigne pas le citoyen du service public, ce que le droit condamne au nom de notre principe d'égalité.

Dans cette réflexion, je vous demande de considérer mon rôle qui est de poser le maire dans ce contexte. Quel accompagnement du citoyen face au numérique ? Quel dynamique créer ? Quelle facilité mettre en œuvre ? Quelle démocratie locale susciter ?

Alors, permettez-moi de vous remercier de m'avoir proposé d'intervenir sur le thème du citoyen face au numérique. Merci car, s'agissant de l'accès et des usages, les maires et leur réseau ont un rôle à jouer. Ils ont aussi un rôle à jouer dans la protection des citoyens, mais en partenariat avec celles et ceux qui font la loi, les Etats avec vous Mesdames et Messieurs les parlementaires.

La démarche de l'AIMF vise à fournir aux villes membres les outils de mesure d'impact de ces nouvelles évolutions liées au numérique, et nous souhaitons que chaque ville et chaque pays développe ses propres réponses.

Il y a l'exemple sur les plateformes numériques, à travers les études, nous cherchons à mesurer les impacts de ces plateformes mais pas imposer de solution en matière de régulation. Par exemple et s'agissant des plateformes.

Dans certains cas (mobilité urbaine en particulier) elles permettent à des acteurs de l'économie informelle de s'intégrer à l'économie formelle, et dans ce cas, les autorités souhaitent donc encourager les plateformes et pas nécessairement les réguler ou renforcer la fiscalité.

Les décisions que les villes vont prendre en matière de transformation numérique vont avoir un impact sur 20, 30 ans, et si les maires ne sont pas informés, leurs intérêts (sur la souveraineté des données produites sur le territoire, souveraineté des infrastructures et des protocoles informatiques) seront difficiles à récupérer.

L'AIMF travaille également à mettre en place des coalitions pour que tous ses membres puissent faire entendre leur voix. Par exemple, en matière de standardisation, l'AIMF appuie la mobilisation des villes et des pays au sein des comités de standardisation des villes intelligentes de l'ISO, pour que les villes soient parties prenantes des normes qui sont en train de s'établir au niveau mondial.

Mais il est un autre point d'entrée du numérique en démocratie, et, des réflexions que nous avons engagées avec nos membres, il ressort que les maires, partout, ont fait le choix, toutes et tous réunis, de la démocratie participative au niveau local.

La vie locale réclame ce parti pris car, la démocratie participative, vise à intégrer les usagers dans le vivre ensemble pour avancer vers le faire ensemble. La ville, le local, sont bien l'espace du citoyen usager. Le local, pour fonctionner au quotidien, réclame l'implication du plus grand nombre de personne dans la gestion des affaires.

Cela nous conduit à dire qu'au niveau local, et sous l'impulsion du numérique, nous vivons une vraie révolution. Elle va concerner le développement et l'emploi avec l'économie sociale et circulaire, elle va concerner la gouvernance, elle va concerner la démocratie. Sur tous les continents la démocratie représentative est l'objet d'un débat étonnant. Alors qu'elle s'est largement imposée contre les régimes autoritaires et que le recours aux élections est considéré comme un marqueur fort de la démocratisation de certains pays, spécialement depuis 2011 avec le printemps arabe, elle subit, à la base, des critiques sévères. Les causes sont multiples et liées en grande partie à la crise de l'État-et de ses mécanismes de régulation économiques et sociaux. L'efficacité des politiques publiques et des institutions qui les définissent est remise en cause. Les théories classiques de la démocratie sont confrontées dans notre espace géographique au besoin d'un profond renouvellement de leurs modèles face aux attentes toujours plus diversifiées des citoyens. Et ces attentes des citoyens ont un écho dans l'économie circulaire, sociale et solidaire, pourvoyeuse à la fois d'emplois durables et de démarches collaboratives.

Et c'est à ce stade que prend place le Maire avec ce nouvel outil de gouvernance qu'est le numérique, un outil qui facilite, qui rapproche, qui dynamise.

Cette réflexion a été portée, vous le savez, par Benjamin Barber, qui depuis 25 ans rappelle d'une part la participation qui est surtout pensée à l'échelle locale, d'autre part son interrogation sur, « Si les Maires gouvernaient le monde ».

Barber oppose les masses qui font du bruit qui se heurtent qui se croisent, aux citoyens qui, localement, délibèrent, agissent, s'engagent, partagent et contribuent. Autant de caractères positifs anciens, oubliés, qui renaissent grâce au numérique. Là est la Révolution qui a marqué l'évolution démocratique de nombreux pays. Et cette Révolution, tranquille ici, violente là, passe par le local.

Une situation qui, je l'ai dit, n'est pas vraiment nouvelle mais qui est réinventée grâce à la force du numérique.

Cette Révolution là-bas, évolution ici, doit être accompagnée par le législateur afin que les citoyens soient dans leurs droits. Afin, par exemple, de favoriser la recherche d'un consensus à l'égard des questions éthiques entre des personnes de milieux culturels différents. Afin de faciliter la création de comités de quartiers ou de référendum populaires. Au total, veiller à ce que les citoyens détiennent une part plus importante d'initiative dans les processus décisionnels. Car le local doit être réactif.

A ce moment de mon intervention, nous abordons ainsi la difficile question du temps dans la gouvernance. Nous le savons toutes et tous, la loi et le temps ont du mal à s'accorder. Le présent est important pour les décideurs et pour les gouvernés. Le numérique est là pour atténuer, au niveau local, ce conflit de temporalité, pour adapter les représentations du futur aux contraintes de l'urgence écologique ou sanitaire. On l'a bien vu avec COVID et le recours aux Maires !

La Révolution démocratique qui traverse le monde, animée par des citoyens qui considèrent que la capacité, toute relative, de décision ultime d'une autorité locale, trouve sa solution dans le numérique grâce à sa force mobilisatrice et sa capacité de susciter la cohésion. Dans ce contexte, la réflexion nous porte sur la possibilité de « métisser » le régime représentatif local en permettant à une opinion publique active de s'approprier, non le pouvoir de décision, car ce pouvoir doit rester au Maire, mais les termes du choix tel qu'ils se posent à partir d'un débat public construit grâce à l'outil numérique.

Au lieu de faire de la délibération une dimension qui caractérise d'abord l'activité des représentants municipaux élus, le moment décisif ne serait plus la seule élection mais la formation de l'opinion publique, grâce au numérique.

C'est ce qui se fait de manière empirique en raison de la proximité entre les élus et les électeurs au niveau des territoires. L'élection ne représenterait qu'un moment singulier mais déterminant dans un débat qui serait ininterrompu grâce au numérique.

Mais pour être véritablement en prise avec les citoyens, cette évolution ou cette Révolution démocratique locale doit avoir des implications économiques. C'est ce brassage qui portera une réponse au vivre ensemble par le faire ensemble. Et les Maires savent faire.

Par leur connaissance du milieu, par leur connaissance fine des acteurs, par leur capacité d'apprécier les forces et faiblesses, par l'appui apporté aux starts up, et à l'essor économique local qu'elles suscitent.

Les start-ups numériques apportent de l'emploi pour les entrepreneurs et plus largement pour l'ensemble des acteurs, avec des innovations adaptées aux territoires.

Je vais vous citer quelques exemples issus de nos opérations ou de témoignages de notre réseau.

A Tunis, des starts up ont été identifiées pour enregistrer et évaluer le patrimoine de la ville. Ainsi grâce à ces starts up et notre financement Tunis répond à une obligation du gouvernement.

La start-up de Douala, Save met en place massivement la cartographie participative dans de nombreuses villes du Cameroun

Nous finançons aussi grâce aux starts up un nouveau système d'adressage qui ne nécessite plus le lourd investissement en plaques de rues. Le repérage se fait à partir de repères unanimement reconnus.

La start-up de Conakry, Octopus Kiosk, a mis au point une tablette permettant de fournir des soins médicaux dans des territoires isolés.

La start-up nantaise, MakeAir a développé, de manière collaborative, un prototype de respirateurs pendant la première vague de COVID-19. Comme en Tunisie.

Les mairies apportent en contrepartie un appui à la mise en place de ce système en créant un environnement favorable. Avec des incubateurs, des fablabs, des financeurs, qui mobilisent le numérique au service des besoins des citoyens.

Les incubateurs sont des lieux de travail, et de partage de la connaissance

Les FabLabs offrent des infrastructures pour réaliser des prototypes et prendre en main les outils techniques et numériques nécessaires. Ces FabLabs traduisent la pertinence des écosystèmes d'acteurs. Que nous finançons, à Tunis ou à Abobo ou à Dakar (FODEM)

Autre exemple. A Cotonou, par exemple, le FabLab permet à des jeunes sortis du système scolaire de se former à ces technologies. Car les villes adaptent les formations aux attentes des territoires. Toujours ce lien entre numérique et proximité. Par la formation, par la mise en relation, par le financement des acteurs locaux.

Car ces « pépites » numériques ont besoin d'un accompagnement des villes et des institutions qui structurent le territoire ; non seulement pour des financements mais surtout pour leur offrir des opportunités. Et là encore, par sa connaissance du milieu, le Maire fait lien.

- Les innovations numériques doivent d'abord se déployer sur des terrains d'expérimentation.
- Les jeunes entrepreneurs motivés nécessitent un accompagnement de la part de leurs universités.
- Le développement technique et commercial des innovations doit être réalisé dans des structures dédiées, des incubateurs où les entrepreneurs sont visibles pour les financeurs.

Mais, et je reviens au début de mon propos et à la circularité de ce grand mouvement, pour mener à bien ces missions d'accompagnement de l'innovation, les villes, comme les universités et les entreprises, ont besoin de disposer des moyens légaux pour le faire .

Je pense notamment à l'adoption de Start-up Act. Il s'agit là de la dernière innovation positive du droit des affaires en Afrique des lois qui règlementent les start-ups. La Tunisie et le Sénégal ont adopté de telles lois. Elles créent un statut pour les entrepreneurs donnant accès à ces leviers que sont l'autorisations à mener des expérimentations sur des terrains dédiés, la possibilité pour les villes de suivre ces entreprises et de venir en appui à des innovations dont la rentabilité et la pérennité n'est pas encore assurée.

Et ces lois posent la question des normes techniques qui sont autant de garanties pour les éventuels investisseurs.

Mais la norme est un autre débat de la Francophonie et je suis sûr que nous aurons prochainement l'occasion d'en débattre ensemble.